



PAR COURRIEL

[REDACTED]

Montréal, le 9 juillet 2018

[REDACTED]

Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 0801-01-2018-2019-176

Maître,

Par la présente, nous accusons réception de votre demande reçue le 4 juillet dernier et transférée le lendemain à la responsable de l'accès à l'information. Cette demande vise à obtenir une copie d'une décision de la Commission de protection du territoire agricole du Québec portée en appel devant le Tribunal administratif du Québec qui a été rendue le 15 février 1993, portant le numéro T-002033.

Après vérification, il s'avère que le Tribunal détient ce document, lequel peut vous être communiqué en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1). Vous trouverez donc ci-joint une copie de cette décision rectifiée, datée du 8 mars 1993, laquelle remplace celle du 15 février 1993.

Espérant le tout conforme à vos attentes, veuillez agréer, Maître, nos salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ

Julie Baril

Directrice des affaires juridiques
Responsable de l'accès aux documents des organismes publics
et de la protection des renseignements personnels

p. j. Décision